

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

**CD20190626_4
id. 4599**

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il

a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 413 443,12 € qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	1 247 318,80 €
Excédent 2017	77 237,60 €
Dépenses	1 304 751,93 €
Sous-total.....	19 804,47 €
Restes à réaliser en recettes.....	400 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses.....	80 021,47 €
Sous-total restes à réaliser.....	319 978,53 €
Excédent d'investissement.....	339 783,00 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 545 862,06 €
Excédent 2017	11 205,64 €
Dépenses	1 483 407,58 €
Excédent de fonctionnement.....	73 660,12 €

L'exercice budgétaire 2018 se caractérise par :

- l'amplitude des dates d'ouverture de la piscine qui est maintenant chauffée (prolongation les week-end de septembre) ;
- l'organisation de différents séjours à thème (journées du goût, fête du nautisme et de la nature,) ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation du site.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 304 751,93 € :

Remboursement du capital d'emprunt	334 172,93 €
Travaux de rénovation de la piscine	622 474,85 €
Construction d'un hangar de stockage	255 102,85 €
Modernisation du camping	19 138,69 €
Nouveaux jeux d'enfant « Mississippi »	6 095,35 €
Mise aux normes des bâtiments	26 383,83 €
Matériels et outillages divers	15 841,15 €
Ecritures d'ordre	25 542,28 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 247 318,80 € :

FCTVA	49 221,48 €
Excédent de fonctionnement	167 448,40 €
Emprunt	650 000,00 €
Ecritures d'ordre	380 648,92 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 483 407,58 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 356 775,31 € sont stables par rapport à 2017 et représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 658 091,18 €, et sont en augmentation de 6 %, compte tenu d'une part de l'ouverture de la piscine en septembre et d'autre part d'un rattrapage de cotisations retraite. Ces charges représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les intérêts d'emprunt (chapitre 66) s'élèvent à 91 156,17 € et représentent 8 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 377 384,92 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 545 862,06 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 341 486,14 €, représentent 22 % des recettes réelles de fonctionnement
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les contrats aidés et autres produits exceptionnels s'élèvent à 11 992,64 €, soit 1 % des recettes réelles de fonctionnement
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 1 170 105 €, elle représente 77 % des recettes de fonctionnement et est en légère augmentation de 2 % par rapport à 2017.
- les opérations d'ordre : 22 278,28 €

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celle-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;
- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 413 443,12 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 19 804,47 € sera reporté à la même section au compte 001 ;
 - l'excédent de fonctionnement de 73 660,12 € sera reporté à la même section au compte 001.

Nombre de votants : 29

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC